

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CROZANT (Creuse) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2023



☞ *Conseils Municipaux / PV du 14.01.2023*

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 14 janvier 2023 à 9 h 30 en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Didier LAVAUD, Maire.

Secrétaire de séance : Patrice BERNARD

Membres : 11

Présents : 8

Votants : 8

Absents : 3 (Franck PERIOT, Frédéric LASNIER et Bertrand MICARD)

Quorum : 6 (atteint)

Après approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2022, on passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour

Budget Commune : Décision Modificative n°3 - Prélèvement du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Personnel communal - Promotion interne 2022

- Création d'un poste d'agent de maîtrise (temps complet 35 h)

- Création d'un poste d'agent de maîtrise (temps non complet 28 h)

Contrat CNP 2023

- Assurances statutaires des agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL

- Assurances statutaires des agents stagiaires et titulaires affiliés effectuant moins de 28 heures hebdomadaires affiliés à l'IRCANTEC

Demande d'acquisition d'un délaissé de chemin à Villeneuve : rapport et conclusions du commissaire enquêteur

Demande d'acquisition d'une partie de terrain communal à La Querlière : rapport et conclusions du commissaire enquêteur

Demande d'acquisition d'une partie de terrain communal à La Brousse : rapport et conclusions du commissaire enquêteur

Diagnostic assainissement et eaux pluviales dans le bourg : devis et demandes de subventions

Affaires diverses

• **BUDGET COMMUNE : décision modificative n°3**

Prélèvement FPIC

Monsieur le Maire explique que suite à la réception d'un deuxième PES Retour Dépense du 21.12.2022 du Service de Gestion Comptable de La Souterraine relatif à un prélèvement du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales d'un montant de 997.00 €, il faut faire une décision modificative pour régler cette dépense car les crédits prévus au budget ne sont pas suffisants.

Il y a lieu de faire **un virement de crédits** en fonctionnement du compte 022 - Dépenses imprévues pour alimenter le compte 739223 - Prélèvements pour reversements de fiscalité par l'intermédiaire d'un fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales d'un montant de 1 000.00 €.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

• **PERSONNEL COMMUNAL : promotion interne 2022**

Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet (35 h)

Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps non complet (28h)

Deux agents ont été proposés au titre de la promotion interne 2022 pour l'accès au grade d'agent de maîtrise.

Dans sa liste d'aptitude du 24.11.2022, le Centre de Gestion a promu ces deux agents.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du service technique, il est décidé de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet (35h) et un poste d'agent de maîtrise à temps non complet (28h) à compter du 01.03.2023.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **CONTRATS CNP 2023 - Assurances statutaires des agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC**

Présentation et explication des contrats.

N'ayant plus d'agents IRCANTEC depuis le 01.05.2022, le renouvellement de contrat pour l'année 2023 se fera uniquement pour les agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Demande d'acquisition d'un délaissé de chemin à Villeneuve : rapport et conclusions du commissaire enquêteur**

Monsieur le Maire présente les conclusions du commissaire enquêteur concernant l'enquête publique de Villeneuve.

Le commissaire enquêteur émet un avis favorable à l'aliénation d'une partie de chemin rural à Villeneuve au profit de M. et Mme ALVAREZ.

Monsieur Bertrand CHAPUT revient sur le droit d'échelle que cela va créer pour le pignon du bâtiment voisin, mais il existe déjà un droit d'échelle sur tout l'arrière de ce bâtiment.

Un droit d'échelle est réglementé et il s'applique le temps des travaux soit de manière temporaire.

Le CM décide de suivre l'avis du commissaire enquêteur en donnant un avis favorable à cette aliénation.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Demande d'acquisition d'une partie de terrain communal à La Querlière : rapport et conclusions du commissaire enquêteur**

Monsieur le Maire présente les conclusions du commissaire enquêteur concernant l'enquête publique de La Querlière.

Le commissaire enquêteur émet un avis favorable à l'aliénation d'une partie de terrain communal à La Querlière au profit de Madame CROZES.

Le CM décide de suivre l'avis du commissaire enquêteur en donnant un avis favorable à cette aliénation.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Demande d'acquisition d'une partie de terrain communal à La Brousse : rapport et conclusions du commissaire enquêteur**

Monsieur le Maire présente les conclusions du commissaire enquêteur concernant l'enquête publique de La Brousse.

Le commissaire enquêteur émet un avis favorable à l'aliénation d'une partie de terrain communal à La Brousse au profit de Monsieur CHALMET.

Le CM décide de suivre l'avis du commissaire enquêteur en donnant un avis favorable à cette aliénation.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Diagnostic assainissement et eaux pluviales dans le bourg : devis et demandes de subventions**

Un diagnostic assainissement est obligatoire au bout de 10 ans.

Il est donc impératif de faire cette étude afin de vérifier tout le réseau et de faire réaliser les travaux nécessaires.

Un devis a été demandé aux bureaux d'études suivants : INFRALIM de Guéret, IMPACT CONSEIL de Châtelus-le-Marcheix et VRDEAU Conseils de Guéret.

Seule la société INFRALIM a répondu à notre demande les autres ayant trop de charge de travail.

Le devis s'élève à 20 890.00 € HT.

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne participe à hauteur de 50 % et le Conseil Départemental de la Creuse à hauteur de 25 % ce qui donne le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Montant de l'opération HT	20 890.00 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne 50 %	10 445.00 €
		Conseil Départemental de la Creuse 25 %	5 222.50 €
		Commune 25 %	5 222.50 €
TOTAL	20 890.00 €	TOTAL	20 890.00 €

Le Conseil Municipal décide d'adopter l'opération et le plan de financement ci-dessus, de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 50 %, de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Creuse à hauteur de 25 %, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis d'INFRALIM de Guéret d'un montant de 20 890.00 € HT, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et d'inscrire cette dépense au BP Commune 2023 (eaux pluviales) et au BP Assainissement 2023 (assainissement).

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **AMAC : opération solidarité Ukraine - groupe électrogène**

Ce dossier était dans les affaires diverses. L'AMAC propose l'opération une mairie ⇒ un groupe électrogène. Il s'agit de donner un groupe électrogène en état de marche ou de verser une participation financière qui servira à acheter un générateur neuf. Le CM décide de verser une subvention exceptionnelle de 300 €. Cette dépense sera à inscrire au BP Commune 2023.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

Informations diverses

- Courriel de l'Association Tourisme au Pays d'Eguzon concernant l'appel à cotisation 2022
- Courrier de Madame Nathalie NICAUD : pas de signature d'un nouveau bail pour l'ensemble du local à cause des charges énergétiques
- Courrier du Secours Catholique : remerciements pour la subvention 2022
- Courriel de Monsieur Jean-Pierre DELAGE au sujet du devenir du Fournil Crozantais ⇒ le CM refuse ses propositions et une réponse lui sera faite par courrier
- Courriel de Monsieur Richard GENTET : carte avec le périmètre prévisionnel du futur site classé de la Vallée des deux Creuse et de leurs affluents ⇒ le CM est contre l'extension de ce site
- Courriel de France Adot : remerciements pour la subvention 2022
- Courrier de Monsieur Bruno JANNOT : cession à titre gratuit de son mobil-home situé sur le camping à la Commune ⇒ le CM accepte l'offre de Monsieur Bruno JANNOT
- AMAC : opération solidarité Ukraine groupe électrogène ⇒ le CM a opté pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 €. Une délibération sera donc prise pour ce dossier
- CDG 23 : modalités de désignation d'un référent déontologue à compter du 1^{er} juin 2023
- Courrier de Monsieur Jean-Claude SERT : cession à titre gratuit de son mobil-home situé sur le camping à la Commune ⇒ le CM accepte l'offre de Monsieur Jean-Claude SERT
- Courrier de La Ligue contre le Cancer : remerciements pour la subvention 2022

Le Secrétaire de Séance,

Patrice BERNARD

Crozant, le 17 janvier 2023
Le Maire,

Didier LAVAUD

